

LE TEMPS

l'avis de l'expert Jeudi 10 décembre 2009

Un outil pour penser l'autre: la tolérabilité

Par François Grin

Le récent scrutin sur les minarets pose la question de l'équipement mental à disposition pour considérer l'hétérogénéité dans nos sociétés. Une étude sonde actuellement les jeunes Suisses sur leur sensibilité face à des manifestations d'altérité

Deux certitudes ressortent du tohu-bohu qui fait suite à la votation du 29 novembre 2009 où 57,5% des votants ont choisi d'inscrire dans la Constitution fédérale l'interdiction de la construction de nouveaux minarets.

Première certitude: il ne fait guère de doute qu'objectivement, la Suisse vient là d'inscrire le plus spectaculaire des autogoals: grave détérioration d'image internationale, risques de représailles en tout genre, incohérence par rapport à un ensemble d'idéaux fondateurs. [...]

Une deuxième certitude, cependant, émerge peu à peu: c'est la grande difficulté de la plupart des commentateurs à rendre compte du phénomène et à l'analyser clairement. D'un côté s'exprime un populisme épais qui aime à fustiger la cécité d'élites incapables d'entendre les inquiétudes du «peuple»; de l'autre, une gauche qui, très sûre de sa supériorité morale, n'a pas de mots assez durs pour dénoncer pêle-mêle le racisme, l'égoïsme et l'intolérance des Suisses – tout juste si l'on daigne se souvenir qu'après tout, plus de 40% des votants, donc pas très loin de la moitié, a rejeté cette initiative. Même parmi les universitaires appelés à commenter l'événement, à l'exception bienvenue de quelques analystes plus clairvoyants, on peine à faire beaucoup mieux et à aller au-delà de ces caricatures.

Somme toute, cette difficulté n'est pas étonnante, car toute la réflexion sur la diversité, le vivre-ensemble, le multiculturalisme, reste pour bonne part enfermée dans une série de concepts tout à fait insuffisants pour penser les réalités de la diversité linguistique et culturelle des sociétés modernes.

Oublions les approches essentialistes, aujourd'hui complètement discréditées, qui postulent l'incompatibilité radicale des cultures différentes, et concluent que la solution est à chercher dans des sociétés homogènes séparées par des frontières aussi étanches que possible. Ce qui reste alors, c'est un discours dominant, voire hégémonique, principalement organisé autour du concept de tolérance. Or s'il est une chose que ce vote nous montre, c'est que s'il est utilisé seul, ce concept de tolérance nous mène rapidement à des impasses.

Certes, dire non à une manifestation d'altérité culturelle comme les minarets, c'est probablement un signe d'intolérance. Par contre, dire non à d'autres manifestations d'altérité culturelle comme, par exemple, les crimes d'honneur ou les mariages forcés, est-ce faire preuve d'intolérance? Assurément pas: on s'accordera en général à reconnaître que ce non-là constitue une défense parfaitement justifiée des droits de la femme, droits arrachés de haute lutte à une société patriarcale. A lui seul, le concept de tolérance ne nous éclaire donc pas beaucoup, car une même personne peut tout à fait «tolérer» les minarets, mais pas les mariages forcés; dès lors, il faudrait la considérer comme à la fois tolérante et intolérante. Cela rend le concept même de tolérance à peu près inutilisable. Pour sortir de cette impasse (dont les répercussions politiques paralysantes ont été éloquemment mises en évidence ce 29 novembre), il faut aussi prendre en compte ce que l'on est invité à tolérer. C'est là une évidence toute simple que l'on ose à peine dire en Suisse, mais qui est bien connue au Québec où, sous le nom

d'accommodement raisonnable, elle a fait l'objet d'un [débat public soutenu et passionnant](#): jusqu'où la société d'accueil doit-elle accepter, voire s'adapter à diverses expressions d'altérité culturelle provenant, notamment, de l'immigration?

Il est fort probable qu'en Suisse, ceux qui ont voté oui le 29 novembre n'ont pas voté sur les minarets, mais sur un ensemble d'autres manifestations d'altérité, réelles ou supposées, quotidiennes ou rarissimes, allant des problèmes de crimes d'honneur aux histoires d'exemption de cours de natation en passant par la bonne vieille Überfremdung. Pour désamorcer cette dérive, ce flou sur les débats qui s'est soldé par le coup de massue du 29 novembre, il aurait fallu pouvoir débattre sans tabou de toutes ces questions sur la place publique. Or ce qui a entravé un tel débat, c'est justement le manque d'instruments analytiques qui permettent de poser les problèmes sans sombrer dans le type de caricature dont on vient de parler.

Pourtant, certains instruments existent et parmi ceux-ci, l'un des plus prometteurs est sans doute celui de tolérabilité, qui émerge tout juste dans la littérature en théorie politique et en gestion de la diversité, et qui sert à compléter le concept, galvaudé, de tolérance.

La tolérabilité, c'est une gradation que chacun établit, étant donné sa plus ou moins grande tolérance, entre différentes manifestations d'altérité. Ainsi, avec la tolérance qui est la sienne (qu'elle soit limitée ou au contraire très grande, peu importe), tel ou tel citoyen pourra, par exemple, attribuer une tolérabilité élevée aux minarets, mais une tolérabilité faible – voire nulle – aux mutilations rituelles.

Certains objecteront immédiatement que cette «tolérabilité» est insaisissable, car elle variera d'une personne à l'autre, et parce qu'elle est elle-même le produit des représentations qui règnent dans une société. Mais le fait que les jugements varient d'une personne à l'autre et que, bien évidemment, la tolérabilité soit située dans l'espace et dans le temps (est-il nécessaire de rappeler que des pratiques normales au Moyen Age nous paraîtraient, aujourd'hui, intolérables?) ne signifie pas qu'elle n'ait aucun sens politique et social! Bien au contraire: on peut la définir et la mesurer, et tel est exactement l'un des objectifs d'une étude unique au monde et actuellement en cours à travers la Suisse auprès de plus de 50 000 jeunes gens. La population interrogée dans cette étude, financée par la Confédération, c'est la quasi-totalité, sur deux années consécutives, des jeunes hommes (de nationalité suisse) passant par le recrutement, plus un échantillon de contrôle composé de jeunes hommes étrangers et de jeunes femmes suisses et étrangères. En tant que [base de données](#), il s'agit là d'une véritable Rolls-Royce.

La récolte de données étant toujours en cours, il est trop tôt pour présenter des chiffres. Par contre, on peut signaler certains résultats frappants issus des pré-tests effectués en 2007 auprès d'un échantillon d'environ 800 personnes. Le questionnaire propose une liste de près d'une cinquantaine de manifestations d'altérité linguistique et culturelle (dont seules quelques-unes concernent l'islam, du reste: la problématique de l'altérité ne s'y limite évidemment pas), et demande aux répondants de se prononcer sur leur caractère plus ou moins acceptable. Il en ressort une gradation (ou un «ordre de tolérabilité») remarquablement stable, quel que soit le profil des répondants: vers le haut de l'échelle, on trouve des expressions d'altérité culturelle touchant, par exemple, aux coutumes alimentaires; tout en bas, la polygamie. Ce qui change entre groupes de répondants, par contre, c'est le seuil où l'on passe du «plutôt ou tout à fait acceptable» au «plutôt ou tout à fait inacceptable». Les pré-tests suggèrent (et ce n'est pas une surprise) que ce seuil dépend, entre autres, du niveau de formation ou de la région de résidence.

C'est justement la stabilité de cette gradation qui permet d'identifier clairement un ensemble de manifestations d'altérité qui sont quasi unanimement acceptées, et d'autres qui sont quasi unanimement rejetées: en d'autres termes, cette notion de tolérabilité n'est pas un mirage, mais une réalité sociologique. Si l'on arrive à cerner celle-ci avec plus de précision, cela ouvre la porte à un renouvellement assez fondamental de la réflexion sur l'altérité. Cela peut aussi contribuer à repenser les politiques d'intégration. Par exemple, la réflexion éthique et juridique autour de questions telles que le port du voile (quelles que soient les recommandations auxquelles cette réflexion pourra aboutir)

pourra s'appuyer sur une connaissance sociologique de ce qu'en pensent les jeunes Suisses. Grâce à l'importance et au degré de détail des données, les politiques publiques pourront aussi identifier quels groupes sociaux devraient tout particulièrement être mis au bénéfice d'une (in) formation plus poussée sur les défis du «vivre-ensemble» et, surtout, autour de quels enjeux précis de ce vivre-ensemble ce travail d'information est particulièrement indispensable (le port du voile? les problèmes de voisinage? l'usage des langues sur le lieu de travail? etc.).

Toutefois, l'utilité la plus fondamentale de cette notion de tolérabilité est ailleurs. En effet, les sociétés changent, et les conditions d'un vivre-ensemble harmonieux sont nécessairement en évolution – pas forcément rapide, mais constante. Ce vivre-ensemble doit donc être en permanence rediscuté. Et pour ce faire, il est indispensable de réfléchir «en deux dimensions», et de débattre non seulement à l'aide du concept de tolérance, mais aussi du concept de la tolérabilité. Car c'est de la combinaison de la tolérance et de la tolérabilité que peut émerger un vivre-ensemble dans lequel chacun trouve son compte.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA